

A propos

Qui peut demander de l'aide au CDI ?

- les parents et tuteurs d'enfants et d'adolescents
avec des difficultés du développement intellectuel
- les adultes
avec des difficultés du développement intellectuel
- les professionnels des écoles, des lycées
et d'autres institutions.

Le personnel du CDI explique aux parents

et aux enseignants :

- leur diagnostic
- leurs méthodes d'enseignement.

Offre

Le personnel du CDI offre différents services.

Par exemple :

- des formations continues
- des hospitations.